

QUOI FAIRE EN CAS d'inondation ?



VILLE DE
NOTRE-DAME-DES
PRAIRIES

Guide pratique pour les résidentes
et résidents en zones inondables

Table des matières

Portail citoyen	2
Préparez-vous	3
Suivez les conseils de prévention	4
Agissez	5
Évacuez votre domicile	8
Réintégrez votre domicile	9
Sachez quoi faire après un sinistre	10
Coordonnées à conserver	ANNEXE A
Installer une digue de sacs de sable	ANNEXE B

Bon an, mal an, des inondations surviennent à Notre-Dame-des-Prairies. Elles sont causées par le dégel qui fait gonfler la rivière L'Assomption ou par des conditions météorologiques comme des pluies abondantes, qui ont un effet direct sur le niveau et le débit de la rivière.

Vous pouvez limiter les dangers lors d'une inondation en accomplissant certains gestes.

Portail citoyen de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

La Ville de Notre-Dame-des-Prairies possède un portail citoyen, accessible directement via le site Internet de la ville, qui nous permet de vous rejoindre directement par téléphone au numéro de votre choix afin de vous informer de toute situation que nous considérons suffisamment importante.

Étant donné que votre résidence est en zone inondable, nous vous suggérons **FORTEMENT** de vous inscrire au portail citoyen et de nous laisser votre numéro de cellulaire, afin que nous puissions vous joindre même si vous avez quitté votre domicile. Vous serez ainsi informé, directement par téléphone, de tout développement.

Vous pouvez vous inscrire directement sur la plate-forme au www.avis.notredamedesprairies.com/membre/inscription ou par téléphone au **450 759-7741 poste 248**.



Préparez-vous!

Ayez toujours à portée de main une trousse d'urgence.

À la maison, votre trousse d'urgence doit contenir suffisamment d'articles et de vivres pour permettre à votre famille d'être autosuffisante pendant les 72 premières heures d'un sinistre.

Placez votre trousse d'urgence dans un endroit accessible et informez les membres de votre famille de l'endroit où elle se trouve. Vérifiez annuellement le contenu de votre trousse et remplacez au besoin les articles ayant été utilisés.

Votre trousse à la maison devrait contenir:

- ▶ pièces d'identité;
- ▶ polices d'assurance;
- ▶ ordonnances pour les médicaments et les lunettes;
- ▶ plan de sécurité et liste des personnes à joindre en cas d'urgence;
- ▶ matériel pour les jeunes enfants (nourriture pour nourrisson, produits d'hygiène (ex.: couches jetables), jouets, médicaments, etc.);
- ▶ nécessaire pour animal
- ▶ de compagnie ou d'assistance (laisse, nourriture, médicaments, cage de transport, collier avec plaque d'identification, etc.);
- ▶ matériel pour les personnes ayant des besoins particuliers (médicaments, matériel médical, équipement ou appareils spécialisés);
- ▶ photocopies de documents utiles à avoir sous la main (pour chaque membre de la famille).

Si vous avez une résidence à proximité de la rivière, surveillez le niveau et débit de celle-ci.

En période d'inondation, le site Internet **hydrometeo.net**, section Info rivières, met à jour régulièrement ses informations.

La Ville de Notre-Dame-des-Prairies vous tient également informé de la situation via ses plates-formes de communication et également par communiqué directement à votre porte et/ou par téléphone. Nous vous suggérons **FORTEMENT** de vous inscrire à notre portail citoyen, comme indiqué à la page précédente. Vous serez ainsi informé, directement par téléphone, de tout développement.

Vous avez une page Facebook? Restez informé rapidement de l'état de la rivière lorsqu'il y a un risque d'inondation en rejoignant le groupe privé : Prévention inondations Notre-Dame-des-Prairies.

www.hydrometeo.net

03

Protection du domicile

Protégez votre résidence en prenant les précautions suivantes en cas d'inondation :

Montez à l'étage les objets de valeur et ceux qui peuvent être déplacés du sous-sol ou du rez-de-chaussée.

Mettez à l'abri les produits chimiques ou nocifs tels que les insecticides et les résidus d'huile usagée.

Bloquez les conduites d'égout du sous-sol en l'absence de clapet antirefoulement (dispositif empêchant les eaux d'égout d'un branchement d'égout principal surchargé de refouler dans le sous-sol).

Bouchez le drain au sous-sol pour réduire les apports d'eau.

Utilisez une pompe de puisard auxiliaire (pompe de secours) pour pomper l'eau lorsque votre clapet de refoulement ou votre pompe de puisard sont défectueux ou ne suffisent pas à évacuer complètement l'eau de votre résidence. Il existe trois sources d'alimentation de secours pour les pompes de puisard auxiliaire. On trouve ainsi des pompes alimentées par une batterie, par une base d'eau ou par une génératrice. Ce type de pompe se vend notamment dans la majorité des magasins de grande surface.

Installez des sacs de sable et des membranes devant chaque entrée et ouverture (porte, garage, margelle). **VOIR ANNEXE A**

Enlevez tous les biens qui se déplacent facilement sur votre terrain afin d'éviter qu'ils soient projetés ou emportés par le courant. Fixez tout objet encombrant, à l'extérieur, qui pourrait être emporté par l'eau et représenter un danger pour autrui.

Électricité et gaz naturel

Prenez les mesures suivantes si l'eau menace de pénétrer dans votre résidence :

Coupez le courant dans la maison afin d'écartier tout danger d'électrocution ou d'incendie. Toutefois, ne coupez pas le courant si l'eau a déjà commencé à envahir votre résidence et communiquez immédiatement avec Hydro-Québec, au **1 800 790-2424**.

Fermez l'entrée principale du gaz, en ayant en tête que cette dernière devra être rouverte par un spécialiste, et fermez les robinets des bouteilles de propane et des réservoirs de propane.

Fermez le robinet qui est situé à la sortie du réservoir à mazout, en prenant note qu'il faudra faire vérifier l'intégrité du réservoir par un spécialiste avant de le remettre en marche.

04

Agissez!

Électricité et gaz naturel

Prenez les dispositions suivantes en cas d'inondation :

Soyez prudent si vous utilisez des installations électriques provisoires ou des appareils d'appoint pour cuisiner, vous éclairer ou vous chauffer. Les appareils d'appoint non électriques (au gaz, à essence) conçus pour l'extérieur, comme des barbecues ou des équipements de camping, ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur car ils peuvent causer des intoxications graves et mortelles en rejetant du monoxyde de carbone.

Évitez une intoxication au monoxyde de carbone.

Quittez immédiatement la pièce où vous vous trouvez si une odeur de gaz est perceptible ou si les équipements à gaz naturel sont visiblement brisés, et communiquez avec le service d'urgence de votre distributeur de gaz naturel.

Respectez les règles d'installation et d'utilisation d'une génératrice si vous en êtes équipé.

Respectez les consignes d'utilisation d'une génératrice.

Certaines recommandations doivent être suivies si vous utilisez une génératrice d'appoint :

- ▶ Lisez les instructions du fabricant avant de démarrer l'appareil.
- ▶ Mettez l'interrupteur principal de votre résidence à la position fermée (off) avant de brancher votre génératrice.
- ▶ Installez la génératrice à l'extérieur de votre demeure, sur une base surélevée et à l'abri des intempéries.
- ▶ Installez la génératrice loin des portes et des fenêtres pour éviter que les gaz d'échappement entrent dans la maison.
- ▶ Branchez les appareils électriques sur les prises de la génératrice.
- ▶ Vérifiez que vos rallonges, si vous avez à en utiliser, sont sécuritaires et approuvées par un organisme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec.
- ▶ Ne laissez jamais les câbles d'alimentation traîner dans l'eau (en cas d'inondation).
- ▶ Utilisez la génératrice selon sa capacité.
- ▶ Éteignez la génératrice pendant une heure toutes les huit heures.
- ▶ Arrêtez la génératrice et laissez-la refroidir avant de refaire le plein de carburant. Une fois le courant rétabli, arrêtez la génératrice et débranchez-la avant de mettre l'interrupteur principal de votre résidence à la position ouverte (on).
- ▶ Si vous utilisez une génératrice installée par un professionnel, suivez les instructions du fabricant et de l'installateur.

Santé

Assurez-vous que les aliments sont salubres avant de les consommer. Plusieurs aliments périssent rapidement lorsqu'ils ne sont pas conservés au frais au réfrigérateur. Jetez tout aliment présentant des signes d'altération.

Ne consommez pas les médicaments qui doivent être conservés au frais, mais qui n'ont pas pu l'être. Retournez-les à la pharmacie.

Surveillez les signes d'hypothermie en hiver.

Eau potable

Considérez l'eau provenant d'un puits individuel comme non potable et impropre à la consommation, même si elle paraît claire et sans odeur. Tant que vous ne savez pas si l'eau du puits répond aux normes, faites-la bouillir à gros bouillons pendant une minute avant de la consommer ou utilisez de l'eau embouteillée.

Considérez comme potable l'eau provenant d'un réseau d'aqueduc, à moins d'un avis contraire émis par les autorités municipales responsables du réseau d'aqueduc. En cas de doute quant à la couleur, à l'odeur ou au goût de l'eau, communiquez avec les autorités municipales avant de la consommer.

Transports

Vérifiez l'état des routes avant de vous déplacer, au www.quebec511.info, ou par téléphone, **au 511**.

Évitez de vous déplacer à pied ou en véhicule sur des chaussées inondées. Abandonnez votre voiture si le moteur cale à cause du niveau d'eau, pour ne pas risquer d'être emporté.

Ne remettez en aucun cas en circulation un véhicule routier inondé, y compris une moto ou un véhicule récréatif (autocaravane, roulotte).

Ne tentez pas de récupérer des objets emportés par les vagues ou le courant, car vous risquez d'être emporté à votre tour.

www.quebec511.info

Installations septiques

Prenez certaines précautions pour assurer la conformité de vos installations septiques.

Une installation septique bien conçue et entretenue devrait, en temps normal, fournir les performances attendues même si elle est située sur une plaine inondable. Cependant, durant la période d'inondation, les eaux usées des résidences isolées ne sont pas traitées et, en conséquence, les eaux souterraines et les eaux d'inondation peuvent être contaminées. Normalement, les impacts des inondations sur les installations septiques sont mineurs puisqu'en général, celles-ci ne durent que quelques jours. La plupart des installations septiques ne sont pas endommagées par les inondations, car elles sont enfouies dans le sol. Par contre, les fosses septiques et les postes de pompage peuvent se remplir de limon et de débris et doivent être vidangés et nettoyés par des professionnels. Les recommandations suivantes sont fournies afin de prévenir les dommages.

Pendant l'inondation :

- ▶ Coupez, si ce n'est pas déjà fait, les systèmes électriques qui alimentent les systèmes de traitement.
- ▶ Ne videz pas votre fosse septique ni les fosses de rétention pendant l'inondation, car cela risque d'endommager les ouvrages.
- ▶ Évitez d'utiliser le système de traitement pour prévenir le refoulement éventuel d'eaux usées dans la résidence.
- ▶ Consultez les guides du fabricant ou communiquez avec lui afin d'obtenir ses recommandations si l'installation comprend un système de traitement certifié NQ 3680-910.
- ▶ Évitez ou minimisez le contact avec les eaux de l'inondation.

Après l'inondation :

- ▶ Évitez d'utiliser le système de traitement lorsque le sol est encore inondé ou saturé en eau.
- ▶ Videz la fosse septique le plus tôt possible après l'inondation lorsque le sol n'est plus saturé en eau. Videz également le poste de pompage, s'il y en a un.
- ▶ Suivez les recommandations du fabricant si vous disposez d'un système de traitement certifié NQ 3680-910.
- ▶ Faites inspecter l'installation septique par un professionnel compétent en la matière si des bris sont soupçonnés ou si un mauvais fonctionnement est constaté.
- ▶ Assurez-vous que les couvercles de la fosse septique sont sécuritaires et que les orifices d'inspection n'ont pas été bloqués ou endommagés.
- ▶ Examinez toutes les connexions électriques pour vérifier s'il y a des dommages avant de rétablir l'électricité. Assurez-vous que les dispositifs sont propres et secs.

- ▶ Vérifiez le couvert végétal sur la fosse septique et le champ d'épuration. Réparez les dommages causés par l'érosion.
- ▶ Nettoyez la zone et désinfectez le sol si les eaux usées ont été refoulées dans le sous-sol.
- ▶ Ne compactez pas le sol sur le champ d'épuration en circulant avec des véhicules.

Situations dangereuses

Informez les autorités de toute situation dangereuse, comme des fils électriques tombés sur la chaussée ou des objets lourds transportés par les flots. Consultez www.notredamedesprairies.com et la page Facebook de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ainsi que le site Web gouvernemental Urgence Québec pour obtenir toute l'information à jour. En période d'inondation, le site Web hydrometeo.net met à jour régulièrement ses informations.

La Ville de Notre-Dame-des-Prairies vous tient également informé de la situation via ses plates-formes de communication et également par communiqué directement à votre porte et/ou par téléphone. Nous vous suggérons **FORTEMENT** de vous inscrire à notre portail citoyen. Vous serez ainsi informé, directement par téléphone, de tout développement. Pour ce faire, vous n'avez qu'à téléphoner au **450 759-7741 poste 248**.

Évacuez votre domicile

Si les autorités l'exigent ou si vous sentez que votre sécurité est compromise, évacuez votre domicile. Si les autorités vous demandent au contraire de rester dans votre domicile et de vous mettre à l'abri, respectez cette consigne.

Si vous évacuez votre domicile, pensez à emporter :

- ▶ votre trousse d'urgence ;
- ▶ les médicaments et les ordonnances de chacun des membres de votre famille ;
- ▶ tout ce qui est nécessaire au bien-être des jeunes enfants (couches, biberons, jouets, etc.) ;
- ▶ le matériel dont votre animal d'assistance ou de compagnie a besoin (nourriture, laisse, etc.) ;
- ▶ les documents d'identité de chaque occupant du domicile (carte d'assurance maladie, permis de conduire, etc.).



Assurez-vous de **verrouiller les portes** de votre domicile avant de le quitter. Déposez une note dans votre boîte aux lettres pour faire connaître le moment de votre départ, le lieu de votre destination et le numéro pour vous joindre. Si vous n'avez pas de boîte aux lettres, informez la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de l'endroit où vous trouverez refuge.

Si vous quittez votre domicile, faites-en si possible couper l'alimentation en gaz naturel. Contactez votre distributeur à cet effet. En situation d'urgence, le service des incendies peut également y veiller.

Si les autorités vous demandent d'évacuer votre domicile, des services de soutien seront offerts. Notre-Dame-des-Prairies mettra notamment en place un centre de services aux personnes sinistrées. Vous devrez vous y inscrire ou faire connaître votre lieu de résidence temporaire (par exemple, dans la famille, chez des amis ou des voisins). Si des proches, des voisins ou des collègues ont des besoins particuliers, offrez-leur votre aide.

Si vous devez évacuer votre domicile de toute urgence en présence d'une menace immédiate, gardez votre calme. Rassemblez les occupants et sortez un à un par une issue sécuritaire bien dégagée. Ne perdez pas de temps à récupérer des effets personnels ou des objets de valeur. Refermez les portes derrière vous. Une fois dehors, vérifiez que personne ne manque à l'appel et dirigez-vous vers un abri sûr ou vers le point de ralliement prévu dans votre plan d'urgence. Signalez-vous auprès des services d'urgence. Tenez vos proches informés de votre situation, de préférence par messages textes, par courriels ou par messages dans les médias sociaux pour ne pas engorger les lignes téléphoniques.

Bien que difficile à prendre, la décision d'évacuer votre domicile vous protège de dangers sous-estimés et vous permet de bénéficier de services d'aide et de réconfort inaccessibles autrement.

Réintégrez votre domicile

Si les autorités le permettent et que votre sécurité n'est pas compromise, vous pouvez réintégrer votre domicile.

Réintégrez votre domicile de jour, alors qu'il est plus facile de voir les problèmes et les dangers. Documentez l'état des lieux à votre arrivée en prenant des photographies ou en filmant les dommages subis. Avisez votre assureur afin qu'il constate les dégâts. Avisez également l'institution bancaire qui vous a consenti un prêt hypothécaire pour déclarer les dommages. Conservez les reçus de toutes les dépenses liées au nettoyage.

S'il y a des travaux importants à effectuer avant que vous puissiez réintégrer votre domicile, sécurisez les lieux afin de tenir éloignés les pilleurs et les curieux :

- ▶ barricadez les fenêtres ;
- ▶ verrouillez les portes ;
- ▶ recouvrez les endroits endommagés.

Pour des services d'évaluation, de nettoyage ou de désinfection, ou pour des travaux de réparation à la suite d'un sinistre, choisissez des firmes spécialisées reconnues.

Pour remplacer des cartes, des permis ou des certificats délivrés par les ministères et les organismes gouvernementaux, vous pouvez :

- ▶ appeler Services Québec, au **1 877 644-4545** ; Services Québec où un préposé vous aidera.
- ▶ vous rendre dans un des bureaux de

Sachez quoi faire après un sinistre

Informez-vous

07

Après un sinistre, renseignez-vous sur :

les actions à accomplir lors de la réintégration de votre domicile ;

les programmes et les services d'aide qui vous sont offerts ;

les actions à accomplir pour assurer votre sécurité et la pérennité de votre domicile.

Vérifiez si vous êtes admissible à une aide financière.

Contactez votre assureur et demandez-lui une réponse officielle relativement à votre assurabilité quant au sinistre. Consultez le site internet du ministère de la Sécurité publique pour obtenir de l'information sur le programme d'aide financière de même que pour connaître les dates et les lieux des prochaines séances d'information publiques.

Demandez de l'aide psychologique.

Soyez attentif aux réactions qui peuvent se manifester après avoir vécu un sinistre, comme de l'anxiété, un manque d'intérêt ou d'énergie, une tendance à l'isolement, de l'agressivité, une consommation accrue d'alcool, de drogues ou de médicaments, des problèmes de santé aggravés. Ces réactions peuvent survenir rapidement après l'événement ou de quelques semaines à quelques mois plus tard.

Un accompagnement psychologique approprié peut aider à surmonter les difficultés et à faire face aux responsabilités qui découlent de la situation :

- ▶ consultez la fiche d'information produite par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour les personnes ayant été confrontées à un sinistre ;
- ▶ communiquez avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de votre région pour obtenir de l'aide psychologique ou des renseignements à ce sujet ;
- ▶ communiquez avec Info-Santé, au **811** et en choisissant l'option Info-Social, pour parler à un intervenant social. Ce service est offert 24 heures par jour, sept jours par semaine.
- ▶ restez à l'écoute des personnes ayant des besoins particuliers ; ne minimisez pas leurs demandes ni leurs préoccupations.

Protégez-vous des pratiques abusives

Évitez les vendeurs et les entrepreneurs qui utilisent à leur avantage l'urgence de la situation et votre désarroi, par exemple en augmentant leurs prix. Dénoncez rapidement les pratiques douteuses auprès de l'Office de la protection du consommateur.

Si vous devez effectuer des travaux à la suite d'un sinistre, discutez d'abord avec votre assureur pour vous entendre sur les montants accordés. Une fois bien renseigné, évitez de signer toute entente sous le coup de l'émotion.

Si vous êtes dans l'impossibilité de régler les factures de fournisseurs ou de créanciers en raison de la situation, communiquez avec le service à la clientèle de vos fournisseurs ou de votre institution financière afin de conclure des arrangements.

Ma liste à cocher



- Trousse d'urgence
- Médicaments et ordonnances de chacun des membres de la famille
- Tout ce qui est nécessaire au bien-être des jeunes enfants (couches, biberons, jouets, etc.)
- Matériel dont l'animal d'assistance ou de compagnie a besoin (nourriture, laisse, etc.)
- Documents d'identité de chaque occupant du domicile (carte d'assurance maladie, permis de conduire, etc.)

RÉPERTOIRE téléphonique

Coordonnées à conserver à portée de main
pour les résidentes et résidents en zones inondables



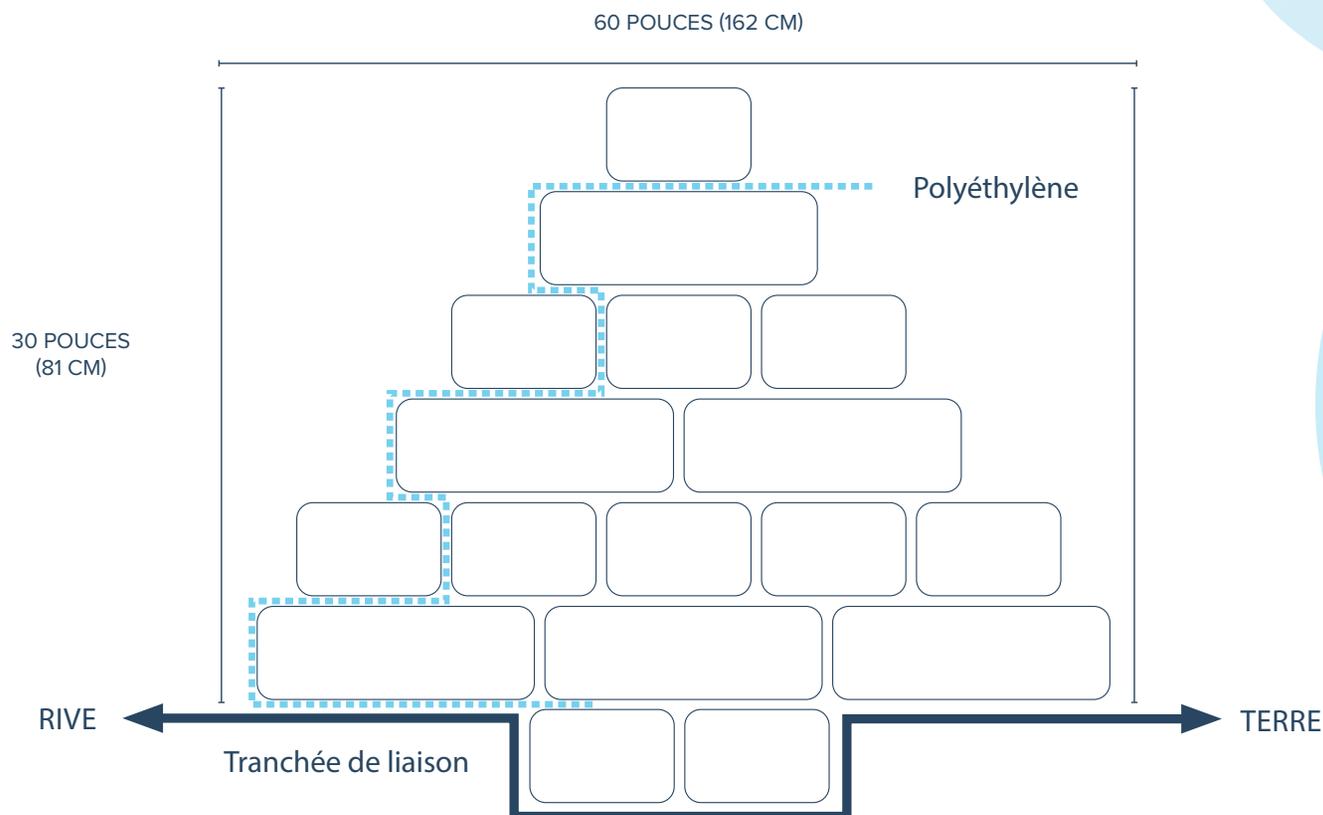
Ressource	Téléphone	Site Web ou autres
Ville de Notre-Dame-des-Prairies	450 759-7741	www.notredamedesprairies.com fb.com/notredamedesprairies
Urgence Québec	-	www.urgencequebec.gouv.qc.ca
Hydro Météo	450 755-4635	www.hydrometeo.net info@hydrometeo.net
Hydro-Québec	1 800 790-2424	www.hydroquebec.com
Police, incendies, ambulance	911	-
Info-Santé et Info-Social	811	www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/consulter-un-professionnel/info-sante-811 www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/consulter-un-professionnel/info-social-811
Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)	450 756-4555	www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca
CLSC de Joliette	450 755-2111	-
État des routes	511	www.quebec511.info
Services Québec (pièces d'identité à remplacer)	1 877 644-4545	www.quebec.ca/services-quebec
Ministère de la sécurité publique (aide financière)	1 888 643-AIDE (2433)	www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/aide-financiere-sinistres/programmes
Office de la protection du consommateur (pratiques abusives)	1 888 OPC-ALLO (672-2556)	-

LE FABRICANT DE VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE <hr/>	VOTRE COMPAGNIE D'ASSURANCE <hr/>
VOTRE FOURNISSEUR DE GAZ OU DE MAZOUT <hr/>	VOTRE INSTITUTION BANCAIRE <hr/>



PROTECTION contre les crues

Coupe transversale d'une digue de sacs de sable pour les résidentes résidents en zones inondables



Installation d'une digue de sacs de sable

Les sacs de sable empilés de manière à former un barrage contre la crue des eaux constituent un bon moyen de protection contre les inondations, en cas d'urgence.

🔗 Pour plus d'infos : notredamedesprairies.com

Placez les sacs de sable de la première rangée perpendiculairement à l'axe du mur ou de la rive. Si possible, disposez-les sur un sol ferme plutôt que sur de la glace ou de la neige. Pour aider à maintenir la digue en place face à la pression de l'eau, il est préférable encore de creuser une tranchée et de s'en servir comme fondation, comme le montre le schéma ci-joint.

Les sacs ne doivent pas être complètement pleins. Ainsi, ils épousent la forme des sacs voisins et tiennent mieux en place.

Chaque rangée doit être placée à angle droit de la rangée du dessous et de la rangée suivante. Cette disposition en alternance renforce la stabilité de l'ouvrage.

Enfin, il est recommandé d'insérer entre les sacs exposés à l'eau une membrane souple en polyéthylène pour enrayer le suintement de l'eau. Pour être efficace, cette membrane doit être placée depuis le sol jusqu'à l'avant-dernière rangée, et former des «S» successifs comme suggéré dans le schéma ci-dessus.



VILLE DE
NOTRE-DAME-DES
PRAIRIES

notredamedesprairies.com
f fb.com/notredamedesprairies